

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Table des matières

PHASE 1 : EXAMEN DES DOSSIERS MEDICAUX	2
PHASE 2 : INSCRIPTIONS ET SELECTIONS VIDEO.....	2
1. Délais d'inscription	2
2. Format de la vidéo	3
3. Contenu du fichier vidéo	3
4. Tenue pour la sélection vidéo	4
PHASE 3 : SEMAINE DE COMPÉTITION À LAUSANNE	5
1. Sélections – présentation au jury sur cinq jours	5
2. Finale – samedi	7
3. Networking Forum – samedi et dimanche	7
4. Étoiles Montantes – dimanche	8



PHASE 1 : EXAMEN DES DOSSIERS MEDICAUX

Chaque candidat/e doit soumettre un dossier médical complet avant le **30 septembre 2024** en le téléchargeant dans son dossier d'inscription en ligne. **Seuls les dossiers médicaux envoyés de cette manière seront acceptés.** Le titre du document doit inclure le nom de famille en majuscule suivi du prénom en minuscule : « NOM DE FAMILLE Prénom ».

Le dossier médical doit réunir tous les documents requis en un seul document. Seuls les documents officiels du Prix de Lausanne seront acceptés. Ces documents sont disponibles sur le site internet www.prixdelausanne.org.

En cas de doute au sujet de l'état général de santé et de la condition physique d'un/e candidat/e, le Conseil de Fondation du Prix de Lausanne a la compétence d'autoriser ce/tte candidat/e à participer à la sélection vidéo et à la compétition ou non.

PHASE 2 : INSCRIPTIONS ET SELECTIONS VIDEO

Chaque candidat/e doit s'inscrire en ligne (www.prixdelausanne.org) et soumettre en ligne un fichier vidéo (un/e seul/e candidat/e par fichier vidéo) montrant son **travail en studio, en danse classique (exercices) et en danse contemporaine (enchaînement ou variation).**

Ci-dessous, vous trouverez des informations importantes à propos de :

1. Délais d'inscription
2. Format de la vidéo
3. Contenu de la vidéo
4. Tenue pour la sélection vidéo

1. Délais d'inscription

1.1. Inscription à la sélection vidéo

Les inscriptions ouvrent le **1^{er} septembre** à midi (heure suisse) et ferment le **30 septembre 2024**.

Le formulaire médical doit être soumis en ligne **avant le 30 septembre 2024**.

Les documents d'inscription et les frais d'inscriptions de **175 (cent septante-cinq) francs suisses** doivent être payés **avant le 30 septembre 2024** également.

Le fichier vidéo doit être soumis en ligne **avant le 10 octobre 2024**. Nous nous réservons le droit de vous demander de modifier votre vidéo si elle ne remplit pas les critères requis. Si vous envoyez votre vidéo assez tôt, vous aurez plus de temps pour effectuer les corrections demandées.

Vous ne recevrez une confirmation d'inscription qu'après avoir complété le formulaire, payé les frais d'inscription et envoyé votre vidéo selon les critères requis. Nous vous demandons de vérifier régulièrement vos emails et votre boîte de courriels indésirables.

Aucun/e candidat/e dont le fichier vidéo, les documents d'inscription, le paiement des frais d'inscription ou les documents médicaux arrivent après les délais ne pourra participer à la sélection vidéo.

Le jury des sélections vidéo choisira un **maximum de 80 candidat/e/s**. Ses décisions sont irrévocables. **Les candidat/e/s seront informé/e/s des résultats des sélections vidéo et du test médical au plus tard le 31 octobre 2024.** Ils/elles seront autorisé/e/s à participer à la suite du



concours (c'est-à-dire la 3^e phase) qui se déroulera à Lausanne **du dimanche 2 février au dimanche 9 février 2025**.

Pour des raisons éthiques et pratiques, aucun/e danseur/euse ne recevra de commentaire personnalisé à propos de ses résultats.

1.2. Inscription à la 3^e phase (sélection, finale et Networking Forum)

Pour les candidat/e/s sélectionné/e/s, les seconds documents d'inscription et les frais d'inscription de **200 (deux cents) francs suisses** doivent être complétés et payés **au plus tard le 15 novembre 2024**.

2. Format de la vidéo

- Seuls les fichiers vidéo sont acceptés. Si vous ne parvenez pas à télécharger un fichier vidéo via le formulaire en ligne, veuillez s.v.p. envoyer un fichier via [SwissTransfer.com](mailto:registration@prixdelausanne.org) à registration@prixdelausanne.org.
- Le nom complet du/de la candidat/e doit être inclus dans le titre du document de la manière suivante : le nom de famille en majuscules suivi du prénom en minuscules « NOM DE FAMILLE Prénom ».
- L'évaluation par le jury se faisant de manière anonyme, le nom ou l'âge du/de la candidat/e **ne doit pas** apparaître dans la vidéo elle-même.
- **Aucun texte (nom d'exercice, message de salutation, etc.) ne doit apparaître dans la vidéo.**
- Le nom de l'école **ne doit pas** apparaître dans la vidéo.
- Le fond doit être aussi neutre que possible, sans logo, noms d'école, posters, etc.
- La qualité de l'image et du son doit être contrôlée avant la mise en ligne.
- L'usage d'un trépied est vivement recommandé pour garantir la stabilité de l'image. Une caméra fixe doit être utilisée, elle peut suivre le mouvement du/de la danseur/euse de gauche à droite mais **le zoom ne doit pas être utilisé**. Le corps entier du/de la danseur/euse doit être visible en tout temps.
- **La caméra doit être positionnée sous un angle qui montre la danseuse ou le danseur au mieux. Il est recommandé de filmer la barre en diagonale et le milieu de face. Veuillez consulter les exemples sur le site du Prix de Lausanne.**
- La vidéo doit être filmée **en mode paysage** pour que l'image soit en **plein écran**, dans un format HD MPEG-4 si possible.
- Il est déconseillé de filmer le/la danseur/euse en face d'une fenêtre pendant la journée.
- Il est conseillé d'allumer toutes les lumières dans le studio.
- Le son **ne doit pas être enregistré séparément** et édité sur la vidéo. Aucune voix de professeur ne doit être entendue.
- Le tournage doit se faire en une seule session et non au cours de plusieurs jours/semaines. **Il est interdit d'éditer la vidéo.**
- **Le fichier vidéo ne doit pas dépasser 250 MB. Comme nous demandons un fichier de haute qualité, un logiciel de compression en ligne peut être utilisé comme « mpeg streamclip » afin de compresser la vidéo.**

3. Contenu du fichier vidéo

Le fichier vidéo doit **durer environ 15 minutes** et donner une bonne idée non seulement des capacités musicales et techniques du/de la candidat/e, mais également de ses capacités d'expression artistique. Il **doit** montrer le corps entier du début à la fin et inclure les trois séquences suivantes. Le jury de sélection se réserve le droit d'exclure un/e candidat/e dont le fichier vidéo ne



remplit pas ces critères. Rappelez-vous que la danse est une forme d'expression, pas uniquement une discipline technique.

3.1. Travail à la barre, 5 minutes au maximum. Le travail à la barre ne doit pas représenter plus d'un tiers de la durée totale de la vidéo.

- Un seul côté (le même côté pour tous les exercices du travail à la barre)
- Cette partie commence par **un échauffement pieds nus en collants** en première position, le/la candidat/e **dos à la barre** pour mettre en évidence la structure des pieds. Se référer à l'exemple sur notre site internet.
- Après l'échauffement, le/la candidat/e montre un travail à la barre comprenant les exercices suivants : pliés, tendus, adage (y compris battements lents et/ou développés), grands battements, dansé en demi-pointes pour les garçons et les filles.

3.2. Milieu

- Un enchaînement de pirouettes avec pirouettes en-dehors et en-dedans (en demi-pointes)
- Un adage (en demi-pointes)
- Des enchaînements allegro :
 - petits sauts et batteries (en demi-pointes)
 - exercices de sauts comportant des assemblés, des jetés, des sissonnes, etc. (en demi-pointes)
 - tours en l'air à droite et à gauche (garçons)
- Travail sur pointes (filles), présentant notamment des échauffements échappés retirés, des doubles pirouettes en-dehors et en-dedans
- Un grand allegro – l'enchaînement doit durer de 32 à 64 mesures de musique :
 - les filles doivent être sur pointes. L'enchaînement doit comprendre une diagonale de pirouettes.
 - l'enchaînement des garçons doit montrer des cabrioles, des entrechats six et des doubles tours en l'air.

3.3. Un enchaînement contemporain ou une variation contemporaine

- L'enchaînement avec musique ne doit pas dépasser les 2 minutes afin que les danseurs puissent montrer leur capacité à bouger différemment qu'en danse classique. Cet enchaînement ne doit **pas** faire partie des variations du concours du Prix de Lausanne.
- Aucun accessoire ne sera accepté.
- Sans cet enchaînement ou variation contemporaine, le fichier vidéo ne sera pas pris en considération.
- Des extraits de spectacles ne sont pas acceptés.

4. Tenue pour la sélection vidéo

La tenue du/de la danseur/euse doit ressortir sur le fond de l'image. Par exemple, lors du tournage, il ne faut pas porter un justaucorps blanc si le fond de l'image est lui-même blanc, de même pour un justaucorps noir sur un fond noir. Aucun accessoire ou bijoux ne sera accepté.

4.1. Barre et milieu



- Garçons : collants foncés unis et T-shirt moulant uni (choix de la couleur libre)
 - **pas de** jambières **ni** de T-shirt flottant
- Filles : collants couleur chair et justaucorps uni sans motifs et sans manche (choix de la couleur libre)
 - **pas de** jupe, **ni** tutu de répétition, **ni** jambières, **ni** T-shirt flottant

4.2. Contemporain – enchaînement ou variation

Filles et garçons : pieds nus, en chaussettes ou avec des nu-pieds (pour protéger la plante du pied)

- **pas de** jupe, **ni** pantalon de survêtement, **ni** jambières, **ni** T-shirt flottant
- Aucun accessoire n'est autorisé.

PHASE 3 : SEMAINE DE COMPÉTITION À LAUSANNE

Les candidat/e/s sélectionné/e/s doivent se présenter au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne, le **dimanche 2 février 2025**, au matin. L'heure exacte et des informations pratiques seront communiquées après la sélection vidéo. Les horaires de la semaine seront envoyés aux candidat/e/s sélectionné/e/s d'ici à mi-janvier.

Les candidat/e/s sont réparti/e/s en 4 groupes selon leur âge et genre.

Candidat/e/s Juniors (groupe A): Né/e/s entre le 8 février 2010 et le 9 février 2008

Candidat/e/s Seniors (groupe B): Né/e/s entre le 8 février 2008 et le 9 février 2006

1. Sélections – présentation au jury sur cinq jours

1.1. Cours et séances de coaching – de lundi à jeudi

Lors du concours à Lausanne, tous/tes les candidat/e/s suivent :

- Un cours classique quotidien
- Des cours contemporains
- Des séances de coaching pour leurs variations classiques et contemporaines

Le jury observe les candidat/e/s puis leur attribue des notes dans des cours classiques et contemporains. Un enchaînement est enseigné à la fin des derniers cours classiques et contemporains.

Tenue de lundi à jeudi

Cours et séances de coaching de danse classique :

- Filles :
 - Justaucorps uni (sans motifs) sans manches et collants couleur chair
 - Demi-pointes et pointes (avec rubans)
 - Pas de bijoux ou décorations
 - Les tutus de répétition sont autorisés pour le coaching et les répétitions des variations classiques.
 - Les dossards doivent être portés devant et derrière.
- Garçons :
 - T-shirt moulant uni blanc ou noir, ou justaucorps blanc ou noir et collants noirs



- Chaussettes **blanches** et demi-pointes **blanches**
- Pas de bijoux
- Les dossards doivent être portés devant et derrière.

Cours et séances de coaching de danse contemporaine :

- Filles :
 - **Collants noirs longs sans pieds** et justaucorps
 - Des chaussettes sont recommandées.
 - Le port de "nu-pieds" pour protéger la plante des pieds est autorisé mais pas obligatoire.
 - Coiffure : une queue de cheval est recommandée.
 - Pas de bijoux ou décorations
 - Les dossards doivent être portés devant.
 - Les jupes sont autorisées si nécessaires pour le coaching et les répétitions des variations contemporaines.
- Garçons :
 - **Collants noirs longs sans pieds** et T-shirt moultant noir ou blanc
 - Des chaussettes sont recommandées.
 - Le port de "nu-pieds" pour protéger la plante des pieds est autorisé mais pas obligatoire.
 - Pas de bijoux
 - Les dossards doivent être portés devant.

Il est recommandé de coudre les dossards de manière superficielle sur les tenues pour les cours de danse contemporaine (pour éviter les blessures que pourraient engendrer les épingles s'il est demandé de rouler sur le sol).

1.2. Variations sur scène – vendredi

Le jury attribue des notes aux candidat/e/s lors de la présentation de leur variation classique et de leur variation contemporaine sur scène et en public.

A l'issue de la journée, le jury délibère en tenant compte des résultats des cinq jours et sélectionne un maximum de 20 candidat/e/s pour la finale.

Les candidat/e/s non-sélectionné/e/s pour la finale participeront à un entretien individuel avec un membre du jury qui leur fera un retour sur leur travail.

Variations

Avant de participer à la partie du concours se déroulant à Lausanne, les candidat/e/s sélectionné/e/s sur fichier vidéo doivent préparer deux solos : une variation classique et une variation contemporaine.

Les variations seront annoncées peu de temps après les résultats des sélections vidéo le 31 octobre 2024, sur le site internet du Prix de Lausanne. Les fichiers de musique des variations classiques seront disponibles en téléchargement sur le site internet du Prix de Lausanne. Aucune autre musique ne sera acceptée.

1. Variation classique

Les candidat/e/s préparent une des variations classiques annoncées selon le genre et l'âge (juniors ou seniors). Ils/elles peuvent présenter la version de leur choix. Il est toutefois recommandé de choisir une version du répertoire d'une compagnie de ballet internationalement reconnue afin d'assurer que le niveau technique et le style soient adéquats.

2. Variation contemporaine



Les candidat/e/s doivent préparer une des variations contemporaines annoncées selon le genre et la catégorie d'âge.

Les variations doivent être présentées dans la version de la vidéo officielle du concours, en utilisant la musique officielle du concours qui sera transmise aux candidat/e/s. Aucun ajustement de la chorégraphie ou de la musique n'est autorisé.

Les candidat/e/s ne peuvent pas être coachés personnellement par un chorégraphe de variation contemporaine du répertoire du Prix de Lausanne, ni choisir la variation d'un chorégraphe qui enseigne ou travaille dans leur école.

Si un/e candidat/e voulait danser une variation contemporaine du Prix de Lausanne après le concours, merci de se référer à l'**article 12** du Règlement du concours.

Tenue le vendredi

- Variation classique : costume au choix des candidat/e/s selon la variation choisie. Un costume simple, approprié à la variation est recommandé. Les costumes, en particulier les tutus, ne doivent pas trop cacher les jambes. Les candidat/e/s sont évalué/e/s sur leur potentiel, et non sur leur costume.
- Variation contemporaine : Les costumes pour les variations contemporaines seront similaires à ceux portés par les artistes des vidéos officielles des variations (disponibles sur le site internet du Prix de Lausanne lors de la 2^e inscription).

2. Finale – samedi

Le jury attribue des notes aux finalistes lors de la présentation de leur variation classique et de leur variation contemporaine sur scène et en public. Le jury délibère ensuite et sélectionne les lauréat/e/s du Prix de Lausanne.

Tenue le samedi

- Variation classique : costume au choix des candidat/e/s selon la variation choisie. Un costume simple, approprié à la variation est recommandé. Les costumes, en particulier les tutus, ne doivent pas trop cacher les jambes. Les candidat/e/s sont évalué/e/s sur leur potentiel, et non sur leur costume.
- Variation contemporaine : Les costumes pour les variations contemporaines seront similaires à ceux portés par les artistes des vidéos officielles des variations (disponibles sur notre site internet lors de la 2^e inscription).

3. Networking Forum – samedi et dimanche

3.1. Cours en vue du Networking Forum le samedi

Les candidat/e/s non sélectionné/e/s pour la finale peuvent participer à un cours classique le matin de la finale où ils/elles auront l'occasion d'être vu/e/s par des directeurs/trices d'écoles et de compagnies partenaires du Prix de Lausanne.

3.2. Entretiens lors du Networking Forum le dimanche



Tous/tes les candidat/e/s (y compris les finalistes et les lauréat/e/s) peuvent participer à un éventuel entretien individuel (Networking Forum) avec les directeurs/trices des écoles et compagnies partenaires du Prix de Lausanne qui souhaiteraient leur proposer une place dans leur école ou dans leur compagnie (les parents et/ou les enseignants accompagnants sont bienvenus à cet entretien).

Les entretiens ne sont organisés par le Prix de Lausanne que pour les écoles et compagnies partenaires du Prix.

4. Étoiles Montantes – dimanche

Les finalistes et les lauréat/e/s sélectionné/e/s à l'issue de la finale présenteront sur scène et en public leur variation classique et/ou leur variation contemporaine lors de la représentation des Étoiles Montantes le dimanche 9 février dans l'après-midi.

Tous/tes les candidat/e/s doivent rester à Lausanne pour la représentation des Étoiles Montantes et doivent prévoir leur voyage de retour en conséquence.

Ce document fait partie intégrante du Règlement du concours.